

CCE – 003M C.P. – P.L. 5 Services de l'éducation préscolaire VERSION RÉVISÉE

# Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le projet de loi n° 5

Projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans

Conseil supérieur de l'éducation



#### Coordination

Suzanne Mainville

Directrice de la coordination, de la recherche et de l'analyse

#### Recherche et rédaction

Marina St-Louis

Agente de recherche

#### Collaboration à la recherche

Carole Couture

Coordonnatrice de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

#### Soutien technique

Secrétariat : Lina Croteau

**Documentation: Daves Couture** 

Édition: Patricia Faucher

Informatique : Sébastien Lacassaigne

Révision linguistique : Des mots et des lettres

Mémoire adopté par le Conseil supérieur de l'éducation le 15 avril 2019.

#### **Comment citer cet ouvrage:**

Conseil supérieur de l'éducation (2019). Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation concernant le projet de loi nº 5 : projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, Québec, Le Conseil, 31 p.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN: 978-2-550-83896-8 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2019

Toute demande de reproduction du présent mémoire doit être faite au Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épicène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

#### LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est un organisme gouvernemental autonome, composé de vingt-deux membres issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, il a pour mandat de conseiller le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur toute question relative à l'éducation.

Le Conseil compte cinq commissions correspondant à un ordre ou à un secteur d'enseignement : éducation préscolaire et enseignement primaire; enseignement secondaire; enseignement collégial; enseignement et recherche universitaires; éducation des adultes et formation continue. À cela s'ajoute un comité dont le mandat est d'élaborer un rapport systémique sur l'état et les besoins de l'éducation, rapport adopté par le Conseil et déposé tous les deux ans à l'Assemblée nationale.

La réflexion du Conseil supérieur de l'éducation est le fruit de délibérations entre les membres de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, des résultats de recherche et des consultations menées auprès d'experts et d'acteurs de l'éducation.

Ce sont près de cent personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil.

# **TABLE DES MATIÈRES**

INTR	ODUC	ΓΙΟΝ		1
1	LES N	10DIFIC	CATIONS APPORTÉES PAR LE PROJET DE LOI NO 5	3
2			TATION ACTUELLE DES SERVICES D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL PAR LES 4 ANS	5
3	UN R	APPEL [	DES POSITIONS DU CONSEIL	7
4			ES ESCOMPTÉS D'UN ACCÈS UNIVERSEL DES ENFANTS DE 4 ANS À LA	9
5	LA QI	JALITÉ	DANS LES MATERNELLES 4 ANS	11
6	DES E	NJEUX	SOULEVÉS	13
	6.1	Assure	er la qualité des maternelles 4 ans	13
		6.1.1	Le ratio	13
		6.1.2	Un programme éducatif qui favorise le développement global de l'enfant	14
		6.1.3	La formation initiale et continue du personnel	14
	6.2	Soigne	er la transition vers la maternelle 4 ans	16
		6.2.1	La transition entre la famille et la maternelle ou entre le service de garde éducatif à l'enfance et la maternelle	16
		6.2.2	L'organisation des services	17
	6.3	La con	ciliation travail-études-famille	17
		6.3.1	L'accès équitable au service de garde en milieu scolaire	18
		6.3.2	L'accès équitable à la garde estivale	18
CONS	STATS	ET REC	OMMANDATIONS	19
	Reco	mmand	ations	21
BIBLI	OGRAI	PHIE		23
			OMMISSION DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT	29
MFM	BRFS	DU CON	ISFIL SUPÉRIFUR DE L'ÉDUCATION	31

#### **INTRODUCTION**

Ce mémoire porte sur le projet de loi n° 5 modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, présenté devant l'Assemblée nationale le 14 février 2019 par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge.

Par la mission qui lui est dévolue, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) souhaite ajouter sa voix au chapitre des mémoires sur le sujet déposés en commission parlementaire et susciter la réflexion au regard d'enjeux qu'il estime prioritaires pour l'éducation et l'accueil des enfants de cet âge. Le Conseil ne cherche pas ici à trancher le débat actuel sur la question des maternelles 4 ans et des services de garde éducatifs à l'enfance. Il s'efforce plutôt de mettre en avant les besoins et les caractéristiques des enfants de 4 ans ainsi que les enjeux liés à la qualité et à l'accessibilité des services qui leur sont offerts.

# 1 LES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LE PROJET DE LOI N° 5

Le projet de loi n° 5 (Assemblée nationale, 2019) modifie principalement la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé relativement à l'offre de services de l'éducation préscolaire.

Il poursuit les visées suivantes :

- « [II] habilite le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à prévoir à compter de l'année scolaire 2020-2021 l'organisation, par les commissions scolaires, de services éducatifs de l'éducation préscolaire destinés à des élèves ayant atteint l'âge de 4 ans, et ce, sans égard au milieu économique où ils vivent. [...]
- [II] prévoit qu'à compter de l'année scolaire que le gouvernement déterminera, tout enfant ayant atteint l'âge de 4 ans aura droit au service de l'éducation préscolaire, rendant ainsi obligatoire l'offre de ce service par l'ensemble des commissions scolaires selon le cadre général prévu par la Loi sur l'instruction publique » (Assemblée nationale, 2019, p. 2).

En outre, ce projet de loi modifie la Loi sur l'enseignement privé pour que les établissements d'enseignement privés puissent, à compter de l'année scolaire 2020-2021, dispenser des services d'éducation préscolaire aux enfants âgés de 4 ans. Il apporte également des modifications de concordance (Assemblée nationale, 2019).

Les règlements modifiés par ce projet de loi sont le Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 1) et le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 8).

Le projet de loi n° 5, par les modifications qu'il apporte aux lois existantes, permet ainsi le déploiement progressif et à grande échelle de la maternelle 4 ans à temps plein. La fréquentation demeure optionnelle, selon le choix des parents.

## 2 LA FRÉQUENTATION ACTUELLE DES SERVICES D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL PAR LES ENFANTS DE 4 ANS

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2011), le Québec est la province canadienne qui a développé les politiques les plus favorables aux familles. Une étude de Fortin, Godbout et St-Cerny (2011) met d'ailleurs en relief l'effet positif des services de garde à contribution réduite sur le nombre de mères québécoises au travail<sup>1</sup>.

Les services d'éducation et d'accueil dont il est question dans ce mémoire comprennent les services de garde éducatifs à l'enfance<sup>2</sup>, la maternelle et les services de garde en milieu scolaire. Ils incluent aussi le service d'animation Passe-Partout et les services de divers organismes communautaires qui interviennent auprès des enfants d'âge préscolaire et de leurs parents.

L'analyse d'impact réglementaire du projet de loi n° 5 (MEES, 2019) indique, à partir de l'estimation démographique de l'Institut de la statistique du Québec pour 2018, que 71,9 % des enfants âgés de 4 ans occupent actuellement une place dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance<sup>3</sup>. On peut également estimer que 8,2 % des enfants de 4 ans ont fréquenté la maternelle en 2018-2019<sup>4</sup>.

Le service d'animation Passe-Partout touche, pour sa part, environ 10 000 familles par année<sup>5</sup>. Ce programme gouvernemental vise à soutenir les compétences de parents de milieux défavorisés qui ont ou auront un enfant âgé de 4 ans au 30 septembre de l'année en cours (MEQ, 2003). D'autres services non régis sont également présents pour les enfants de 4 ans, comme le service de haltegarderie dispensé par des organismes communautaires. Certaines familles n'inscrivent leur enfant à aucun de ces services.

<sup>1.</sup> Il est à noter que, depuis 2015, « un mode de tarification selon le revenu familial est établi pour les familles utilisatrices des services de garde éducatifs subventionnés par le gouvernement du Québec » (Ministère de la Famille, 2019b).

Les services de garde éducatifs à l'enfance comprennent les centres de la petite enfance (CPE), les garderies à but lucratif et les services de garde en milieu familial accueillant de six à neuf enfants (CSE, 2012).

<sup>3.</sup> Le taux de fréquentation de ces services a été appliqué à l'estimation démographique de l'Institut de la statistique du Québec pour 2018 (données provisoires).

<sup>4.</sup> Cela comprend la maternelle à temps plein, à mi-temps et multiâge. Il s'agit d'une estimation du Conseil selon les données provisoires pour 2018-2019 au bilan 2 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2019, données non montrées) et l'estimation démographique de l'Institut de la statistique du Québec pour 2018 (données provisoires) (ISQ, 2019). Selon les données provisoires les plus récentes, la population d'enfants de 4 ans au Québec en 2018 est estimée à 90 950 (ISQ, 2019).

<sup>5.</sup> Selon les données provisoires pour 2018-2019 au bilan 2 du MEES, 10 559 enfants de 4 ans ont fréquenté le service d'animation Passe-Partout (source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2019). Il n'est pas possible de distinguer, parmi les enfants de 4 ans qui fréquentent actuellement les services de garde éducatifs à l'enfance, lesquels bénéficient ou non du service d'animation Passe-Partout.

#### 3 UN RAPPEL DES POSITIONS DU CONSEIL

Le Conseil souhaite ici rappeler les positions qu'il a adoptées dans l'avis Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services (CSE, 2012). Pour favoriser le bien-être, le développement optimal et l'apprentissage des enfants d'âge préscolaire, le Conseil est d'avis que quatre principes doivent être au cœur de l'organisation des services d'éducation et d'accueil qui leur sont offerts :

- l'accessibilité universelle des services;
- l'égalité des chances, qui suppose d'accorder une priorité au développement des services en milieu défavorisé;
- la recherche de la qualité et de son amélioration continue dans tous les types de services;
- la concertation dans les interventions pour assurer la continuité de l'expérience éducative des jeunes enfants.

Parmi les valeurs et principes qui sous-tendent les orientations proposées dans cet avis se trouvent également les suivants :

- la conviction qu'il est important d'assurer aux jeunes enfants des milieux favorables à leur bienêtre, à leur développement et à leur apprentissage, et qui répondent aux besoins des parents d'aujourd'hui;
- l'adoption d'une vision écosystémique qui met en relief l'influence sur le développement des enfants des différents environnements où ils évoluent (famille, service de garde, école, quartier ou localité, etc.) et des interactions entre ces environnements;
- la conviction que des services éducatifs de qualité sont importants pour le bien-être et le développement de tous les enfants pendant la période même du préscolaire et qu'ils sont particulièrement cruciaux pour assurer une plus grande égalité des chances pour les enfants de milieux défavorisés.

Tout en invoquant une coordination des actions pour favoriser la continuité de l'expérience éducative des enfants de 0 à 8 ans, le Conseil propose trois orientations à prendre en considération pour l'éducation et l'accueil des enfants d'âge préscolaire :

- favoriser l'accès de tous les enfants de 4 et de 5 ans à des services d'éducation et d'accueil qui sont aussi des services à la famille;
- assurer la qualité des services et une approche appropriée au développement des enfants;
- faciliter les transitions vécues par les jeunes enfants et leurs parents.

Dans cet avis, tout en reconnaissant la famille comme premier milieu de développement de l'enfant, le Conseil cherche à favoriser la fréquentation universelle des services d'éducation et d'accueil réglementés par l'État par les enfants de 4 ans, en insistant sur l'importance de joindre en priorité les enfants de milieux défavorisés. Il recommande d'ailleurs d'instaurer, pour tous les enfants de 4 ans, la gratuité de fréquentation des services de garde éducatifs à l'enfance. Pour le Conseil, « il ne s'agit pas de rendre la fréquentation obligatoire, mais bien de reconnaître l'importance sociale de

l'éducation et de l'accueil des enfants de 4 ans en donnant accès aux services au plus grand nombre possible d'enfants » (CSE, 2012, p. 76). Il recommande aussi l'amélioration de l'accès aux services de garde en milieu scolaire et en appelle à la concertation interministérielle pour que soient trouvées des solutions concernant la garde estivale.

Au-delà de l'accès, il juge qu'il faut améliorer la qualité de tous les types de milieux qui accueillent les enfants d'âge préscolaire en agissant à la fois sur les aspects structurels de la qualité et sur la qualité des processus<sup>6</sup>. Il souligne en trame de fond l'importance d'une vision globale du développement des jeunes enfants et d'une approche pédagogique appropriée à celui-ci. Le Conseil suggère enfin de poser un regard écosystémique sur les transitions au préscolaire et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité de l'expérience éducative des enfants.

Ce mémoire prend donc appui non seulement sur les travaux antérieurs du Conseil, mais aussi sur les politiques en vigueur, la littérature scientifique récente et les délibérations de ses instances concernées par le sujet, soit la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP) et la table du Conseil.

8

<sup>6.</sup> Voir la <u>section 5</u>, *La qualité dans les maternelles 4 ans*, p. 11, pour connaître les indicateurs associés aux « aspects structurels de la qualité » ainsi qu'à « la qualité des processus ».

## 4 LES BÉNÉFICES ESCOMPTÉS D'UN ACCÈS UNIVERSEL DES ENFANTS DE 4 ANS À LA MATERNELLE

Il ressort de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle de 2012 et de 2017 que les apprentissages effectués et les expériences vécues au cours de la petite enfance ont une influence sur l'ensemble des aspects du développement des enfants et, a fortiori, sur leur réussite éducative. Les résultats de 2017 montrent aussi qu'un peu plus d'un enfant sur quatre présente une vulnérabilité dans au moins un des cinq domaines de développement suivants : santé physique et bien-être; compétences sociales; maturité affective; développement cognitif et langagier; habiletés de communication et connaissances générales. Cette proportion tend à augmenter avec le degré de défavorisation dans lequel les enfants grandissent (Simard, Lavoie et Audet, 2018; Simard et autres, 2013). Des services éducatifs de qualité peuvent avoir des effets bénéfiques sur le développement des enfants, particulièrement pour les populations vulnérables (Giguère et Desrosiers, 2010; Guay et autres, 2015; Observatoire des tout-petits, 2018). Intervenir tôt peut réduire les écarts et favoriser l'égalité des chances. Des constats similaires sont faits par Meloy, Gardner et Darling-Hammond (2019).

L'accès à une maternelle 4 ans en fonction de la distribution géographique de la pauvreté comporte des limites intrinsèques, alors que l'universalité permettrait d'offrir un service aux enfants de familles qui sont dans le besoin, mais ne répondent pas d'office aux critères issus de la méthode de sélection basée sur l'indice de milieu socioéconomique. En effet, ce type d'indice ne reflète pas toujours la diversité des réalités présentes au sein des écoles (CSE, 2017). L'universalité permettrait également à certaines familles de ne pas craindre un effet de stigmatisation, comme celui rapporté dans le rapport préliminaire d'évaluation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (TPMD) (MELS, 2015). Il apparaît en outre que les familles à faible revenu ont moins tendance à recourir à des services de garde éducatifs, et ce, pour diverses raisons, dont le manque de places disponibles (Gingras, Audet et Nanhou, 2011; Guay et autres, 2015). Cette raison fait également partie de celles invoquées par des familles mieux nanties (Guay et autres, 2015). De plus, le droit de l'enfant de recevoir, jusqu'à la fin de l'enseignement primaire, des services de garde éducatifs personnalisés de qualité s'exerce à l'intérieur de certaines dispositions, dont le « droit du prestataire de services d'accepter ou de refuser de recevoir un enfant » (Québec, 2019a). Ainsi, un service de garde éducatif à l'enfance, contrairement à l'école<sup>8</sup>, n'a pas l'obligation d'accueillir tous les enfants.

Le déploiement des maternelles 4 ans à temps plein sur tout le territoire offrirait donc un accès gratuit à un service éducatif à tous les enfants de cet âge, à l'intérieur des heures d'école et pendant l'année scolaire, soit 180 jours (les 20 journées pédagogiques inscrites au calendrier ne sont pas incluses). Dans ce cas, au préscolaire, « la semaine comprend un minimum de 23 heures 30 minutes

<sup>7.</sup> Il est à noter qu'il ne s'agit pas de la principale raison invoquée par les parents n'ayant pas recours à ces services. De plus, ces enquêtes touchent les enfants de moins de 5 ans et non seulement ceux de 4 ans.

<sup>8.</sup> Des exceptions existent cependant.

consacrées aux services éducatifs » (Québec, 2019c). Une offre pour le transport scolaire serait organisée par les commissions scolaires.

L'universalité de ce service est également soutenue par une volonté sous-jacente du gouvernement du Québec d'intervenir tôt auprès des enfants qui semblent présenter des vulnérabilités. L'accès à des services spécialisés devrait en principe s'arrimer à ce déploiement pour permettre de suivre l'enfant pendant son parcours scolaire. La Stratégie 0-8 ans annonce d'ailleurs l'ajout de nouvelles ressources professionnelles dans les écoles (MEES, 2018b) et des mesures de détection et de prise en charge précoces des retards de développement chez les enfants sont prévues par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2019).

### 5 LA QUALITÉ DANS LES MATERNELLES 4 ANS

La littérature scientifique montre l'influence qu'exerce la qualité du service éducatif fréquenté sur le développement de l'enfant et sur le fait que les enfants de milieux défavorisés peuvent particulièrement bénéficier de services de qualité (Côté, Mongeau et Xu, 2010; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2019; Giguère et Desrosiers, 2010; Japel et Dihman, 2013, cité dans Japel, 2017; Observatoire des tout-petits, 2018).

Cette qualité peut être évaluée selon deux dimensions :

- la qualité structurelle, dont les indicateurs sont, par exemple, le rapport intervenant-enfants, la taille du groupe, la formation du personnel, l'aménagement de l'espace, le matériel utilisé et la présence d'un programme éducatif;
- la qualité des processus, qui renvoie directement à l'expérience des enfants avec les personnes ou les objets et dont les indicateurs sont, par exemple, la qualité des interactions entre l'intervenant et l'enfant, la diversité des activités, le rôle joué par l'adulte pour soutenir le jeu et la relation avec les parents (CSE, 2012; Giguère et Desrosiers, 2010; Observatoire des toutpetits, 2018).

La qualité structurelle est souvent vue comme une condition nécessaire, mais non suffisante pour assurer la qualité des processus (Pianta et autres, 2009 et Bigras et Japel, 2007, cités dans CSE, 2012). D'ailleurs, la qualité des interactions apparaît de plus en plus comme un indicateur clé de la qualité en général (Duval et autres, 2016; Meloy, Gardner et Darling-Hammond, 2019; Sabol et autres, 2013).

Au Québec, deux études récentes apportent un éclairage sur la qualité des maternelles 4 ans. Il ne s'agit évidemment pas ici de dresser un portrait exhaustif, mais bien d'illustrer que la qualité s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, avec les ressources correspondant aux adaptations nécessaires.

La première étude, effectuée dans le cadre du programme Actions concertées (Fonds de recherche du Québec – Société et culture), a permis d'examiner, en 2014-2015, la qualité de l'environnement éducatif en maternelle 4 ans (à mi-temps ou à temps plein) et sa contribution potentielle à la préparation à l'école (Japel, 2017). Il est à noter que 16 écoles sur les 76 existantes à ce moment ont participé à cette étude, soit 21 % des milieux. Cela correspond à près de 30 % des enfants qui fréquentaient ces milieux (échantillon de 304 élèves). Les participantes et les participants venant principalement de milieux urbains et semi-urbains, la généralisation des résultats demeure limitée (Japel, 2017). Parmi les éléments évalués se trouvaient les domaines de développement : santé physique et bien-être; compétence sociale; maturité affective; développement cognitif et langagier; habiletés de communication.

Dans le cadre de cette étude, la qualité de l'environnement éducatif a été mesurée à l'aide de la version révisée de l'Échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire. Il s'en est dégagé que « la qualité de l'environnement éducatif est généralement très basse avec des lacunes marquées en ce qui a trait au mobilier et à l'aménagement des lieux, aux soins personnels, à la stimulation du langage et du raisonnement, aux activités offertes, aux interactions et à la structure du service » (Japel, 2017, p. 14).

Il apparaît toutefois que la qualité globale est supérieure dans les maternelles 4 ans à temps plein comparativement aux maternelles à mi-temps. Concernant la préparation à l'école au regard des domaines de développement, l'étude montre que la maternelle à temps plein ressort comme une valeur ajoutée uniquement pour le développement cognitif et langagier. En rappelant que la maternelle 4 ans à temps plein rejoint une population vulnérable, la chercheuse principale indique que « la piste de solution prioritaire est l'amélioration de la qualité des maternelles 4 ans » (Japel, 2017, p. 18).

Quant à l'étude d'April, Lanaris et Bigras (2018), elle a notamment permis de mesurer la qualité des interactions enseignante-élèves à partir de l'instrument d'observation *Classroom Assessment Scoring System — Version Pre-K* (CLASS PREK), qui porte sur trois dimensions, soit le soutien émotionnel, l'organisation de la classe et le soutien à l'apprentissage. Cinq écoles ont participé à cette recherche : deux situées dans la région de Montréal et trois, dans la région de l'Outaouais. Pour les quatre années de la collecte de données (2012-2016), l'échantillon total est de 415 enfants. Il ressort de l'étude qu'aux différents temps de passation, les scores de la qualité des interactions enseignante-élèves pour le soutien émotionnel et l'organisation de la classe sont d'un niveau moyen à un niveau élevé et que ceux en lien avec le soutien à l'apprentissage sont d'un niveau moyen. Il apparaît par ailleurs qu'il est difficile de trouver un soutien à l'apprentissage de qualité élevée (Mashburn et autres, 2008, cité dans April, Lanaris et Bigras, 2018). En comparant les scores moyens à ceux de la population générale américaine, les auteurs rapportent que ceux du personnel enseignant québécois sont plus élevés pour les trois dimensions.

#### 6 DES ENJEUX SOULEVÉS

« Si le programme de maternelle à temps plein est appelé à être offert partout, il importera aussi de s'assurer qu'il est mis en œuvre dans les conditions de qualité requises pour répondre aux besoins des enfants d'âge préscolaire » (CSE, 2016, p. 29).

#### 6.1 Assurer la qualité des maternelles 4 ans

Comme il a été mentionné précédemment, la qualité du service éducatif peut exercer une influence sur le développement de l'enfant (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2019). Au regard du projet de loi n° 5, certains aspects relatifs à cette qualité font l'objet de précisions.

#### **6.1.1** Le ratio

À l'heure actuelle, les ratios dans le milieu scolaire sont de 1 pour 17 en maternelle 4 ans (CPNCF, 2017, 2018)<sup>9</sup> et de 1 pour 20 au service de garde en milieu scolaire (Québec, 2019e) (tous âges confondus). L'analyse d'impact réglementaire du projet de loi n° 5 (MEES, 2019) prévoit le soutien à mi-temps d'une ressource spécialisée en maternelle 4 ans. Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance indique, quant à lui, pour les enfants de 4 ans, un ratio de 1 pour 10 (Québec, 2019d). À l'heure actuelle, en Ontario, le ratio moyen est de 1 adulte pour 13 enfants en maternelle et au jardin d'enfants<sup>10</sup>. Pour le programme offert avant et après l'école, au moins 1 adulte doit être présent pour 15 enfants (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2018).

Même si, *a priori*, aucun consensus n'a été établi quant à l'effet de la taille du groupe et du ratio<sup>11</sup> sur la réussite, leur effet chez les jeunes enfants et ceux qui sont plus vulnérables que les autres est de plus en plus documenté et se révélerait positif (OCDE, 2018; Blatchford et autres, 2003; Terrisse, 2011). Une recherche de Connolly et Haeck (2018) abonde dans le même sens et souligne l'apport de la réduction de la taille des classes au préscolaire pour les enfants issus de milieux défavorisés. Des préoccupations portant sur le ratio et sur le soutien d'une personne dûment formée pour accompagner le personnel enseignant à temps plein sont d'ailleurs soulevées dans Japel (2017) et le rapport préliminaire d'évaluation de la maternelle TPMD (MELS, 2015).

Au regard du projet de loi nº 5 se pose la question du ratio en classe, par la taille des groupes et la présence à mi-temps ou à temps plein d'une personne dûment formée pour accompagner le personnel enseignant, et du ratio qui s'applique au service de garde en milieu scolaire.

<sup>9.</sup> Les moyennes de groupe sont de 14 élèves. Il est à noter que les ratios pour les groupes d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) sont plus faibles et que les règles de formation des groupes en classe ordinaire tiennent compte de l'intégration de ces élèves (CPNCF, 2017, 2018).

<sup>10.</sup> Ces classes à temps plein se composent en moyenne de 26 enfants. Aux classes comptant 16 enfants et plus doit s'ajouter une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2018).

Ces deux variables mesurent souvent la même chose. Dans les études empiriques, l'influence du ratio n'est discernable de celle de la taille du groupe que lorsque plus d'un adulte intervient auprès d'un groupe d'enfants (CSE, 2012).

#### 6.1.2 Un programme éducatif qui favorise le développement global de l'enfant

Les programmes actuels s'inscrivent dans une approche de développement global, c'est-à-dire axée sur différentes sphères: développement moteur, social, émotif, cognitif et langagier (MEQ, 2001; MEES, 2017). Même s'il est de plus en plus admis que le développement du langage apparaît comme un prédicteur de la réussite ultérieure (Charron, Bouchard et Cantin (dir.), 2009; Tremblay et autres, 2018), ce développement ne se fait pas isolément (CSE, 2012). En effet, dans une perspective de développement global, toutes les dimensions ont leur importance pour le développement de l'enfant. L'apprentissage de ces précurseurs, comme les habiletés en matière de compréhension du récit, doit pouvoir s'inscrire dans des méthodes adaptées au rythme et au développement des enfants sans secondariser les autres domaines (CSE, 2012), d'autant plus que les besoins et les capacités des enfants de 4 ans diffèrent de ceux des enfants de 5 ans (Ordre des psychologues du Québec, 2017). Le jeu apparaît en ce sens comme la voie à privilégier (Gillain-Maufette, 2012; Ordre des psychologues du Québec, 2017). Le droit au jeu est d'ailleurs l'un des droits fondamentaux de l'enfant promulgués par la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (Nations Unies, 1989).

Le Conseil rappelle que, dans une perspective d'éducation inclusive, l'école cherche à s'adapter *a priori* à la diversité des élèves dans leur ensemble en maintenant des exigences élevées pour chacune et chacun (CSE, 2017). Selon Le Capitaine (2013, cité dans April, Lanarisse et Bigras, 2018), « l'école inclusive s'engage à ne pas vouloir "réparer" des personnes qui ont des différences et ne se préoccupe pas du concept de la normalité, telle que définie par la société » (p. 11). Cela suppose que l'élève puisse être accueilli avec ses caractéristiques personnelles, sociales, économiques et culturelles, qu'il soit reconnu dans son unicité, que sa différence soit vue comme une richesse plutôt que comme un problème à résoudre et, enfin, que tout soit mis en œuvre pour lui permettre de développer son plein potentiel, quel que soit ce potentiel (CSE, 2017). Avec l'annonce d'un nouveau programme cycle pour le préscolaire 4-5 ans (MEES, 2018b), un enjeu apparaît donc quant à la réaffirmation de l'approche de développement global comme étant préconisée pour répondre aux besoins et tenir compte des capacités des enfants de cet âge.

#### 6.1.3 La formation initiale et continue du personnel

La formation initiale doit notamment pouvoir soutenir la qualité des processus quant à la qualité des interactions entre l'intervenante ou l'intervenant et l'enfant, à la diversité des activités, au rôle que doit jouer l'adulte pour soutenir le jeu et à la relation avec les parents. Une question se pose au regard du projet de loi n° 5 : la formation initiale du personnel enseignant prépare-t-elle à intervenir adéquatement auprès des enfants de 4 ans (certains ont 3 ans et 11 mois au 1<sup>er</sup> septembre)? De plus, cette formation initiale permet-elle de développer les aptitudes, les connaissances et les compétences liées aux exigences d'un système d'éducation inclusif et de disposer des ressources nécessaires pour composer avec la diversité des enfants?

Le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, d'une durée de quatre ans, permet notamment d'inscrire le développement de l'enfant sur un continuum allant jusqu'à la fin du primaire et d'acquérir une connaissance du milieu scolaire. On observe toutefois une variabilité entre

les universités quant au nombre de cours portant particulièrement sur le préscolaire ou au contenu relatif à celui-ci dans les autres cours, ou quant à la formation pratique étant donné le petit nombre de classes préscolaires acceptant des stagiaires (CSE, 2012). Il est possible d'en dégager des besoins spécifiques de formation, par exemple pour ce qui est de soutenir et d'enrichir le jeu des enfants (Guillain-Maufette, 2009 cité dans Dumais et Plessis-Bélair, 2017), et des besoins relatifs aux milieux plurilingues et pluriethniques (Dumais et Plessis-Bélair, 2017) ainsi qu'aux milieux défavorisés (Japel, 2017). Le Conseil tient à souligner que la prise en charge des tout-petits inclut les besoins reliés aux soins de base (apprentissage de la propreté, sieste, technique de mouchage du nez, etc.). Il s'avère donc primordial de recourir à des pratiques pédagogiques appropriées aux jeunes enfants et de répondre à leurs besoins diversifiés et à ceux de leur famille. Compte tenu également de l'apport d'une formation universitaire pour la détection des retards de développement et le dépistage, une meilleure prise en compte du préscolaire représente un enjeu. Cela implique de considérer les particularités du préscolaire, d'augmenter le nombre de cours portant particulièrement sur celui-ci et d'instaurer un stage obligatoire à cet ordre d'enseignement (CSE, 2012). Le Conseil est néanmoins conscient qu'un nouveau référentiel de compétences pour le personnel enseignant est en cours d'élaboration et qu'un certain temps d'appropriation sera nécessaire, le cas échéant.

Le projet de loi n° 5 suppose aussi l'engagement des services de garde en milieu scolaire. Les intervenantes et les intervenants de ces services étant également des acteurs importants pour les enfants, notamment par la valeur éducative de leur mission (Québec, 2019e), il apparaît essentiel que des interactions adulte-enfant de qualité ainsi qu'une connaissance des besoins et des capacités des enfants de 4 ans soient tout autant soutenues dans ces services par une formation initiale spécifique. Les services de garde en milieu scolaire sont en outre appelés à prendre en charge tant de très jeunes enfants que des élèves de 12 ans, ce qui peut être un défi lorsqu'il s'agit d'offrir une réponse adaptée aux besoins des jeunes et de garantir la qualité des interactions avec chacune et chacun. Quant à la formation, une attestation d'études professionnelles est désormais exigée pour le personnel éducateur des services de garde en milieu scolaire (Caron, 2016).

Une ressource spécialisée viendrait également appuyer à mi-temps le personnel enseignant dans les classes de maternelle 4 ans (MEES, 2019). D'après le rapport préliminaire d'évaluation de la maternelle 4 ans TPMD (MELS, 2015), la présence d'une deuxième ressource s'est avérée être un élément essentiel à la réussite du projet. On note, à la lecture de ce rapport, que plusieurs écoles ont opté pour une technicienne en éducation spécialisée. D'autres écoles se sont tournées, à des moments déterminés, vers une éducatrice du service de garde et, dans certains cas, l'horaire des préposées et des préposés aux élèves handicapés a été prolongé (MELS, 2015). À l'instar du personnel enseignant et du personnel du service de garde en milieu scolaire, il importe que la formation reçue par cette personne puisse conduire à des interactions de qualité basées sur la connaissance du développement des enfants de cet âge.

Ces préoccupations relatives à la mise en place d'une éducation inclusive, à la connaissance du développement et des capacités des jeunes enfants ainsi qu'à la réponse à leurs besoins supposent une compréhension commune de la part de toutes les personnes qui interviennent auprès de ceux-ci. En ce sens, un besoin de formation continue **et** le déploiement de mesures d'accompagnement s'ajoutent à l'enjeu de la formation initiale et doivent également être pris en compte.

#### 6.2 Soigner la transition vers la maternelle 4 ans

# 6.2.1 La transition entre la famille et la maternelle ou entre le service de garde éducatif à l'enfance et la maternelle

La transition scolaire se définit comme une « période de temps pendant laquelle l'enfant s'ajuste graduellement à son nouvel environnement social, physique et humain » (Legendre, 2005, p. 1404). Toute transition est une occasion de croissance, mais elle peut également générer certains risques, dont du stress (CTREQ, 2018). En tant que porte d'entrée du monde scolaire, le passage à la maternelle est une étape cruciale pour l'enfant comme pour sa famille (Curchod-Ruedi et Chessex-Viguet, 2012). En effet, l'entrée à l'école comporte son lot de changements au regard de l'environnement physique et humain, des relations avec les pairs, des routines familiales, du transport, de la relation avec l'enseignante ou l'enseignant, etc. La maternelle est considérée en soi comme une période de transition vers l'école.

Dans une logique d'éducation inclusive, il est donc important de *préparer l'école* à recevoir non seulement chaque nouvel élève, mais *aussi sa famille* (CSE, 2012, 2017). Les conséquences de cette transition peuvent effectivement être positives ou négatives sur le reste du parcours éducatif de l'enfant (CTREQ, 2018; MELS, 2010). Lorsqu'elle est vécue de façon harmonieuse, la transition vers le préscolaire contribue à réduire le stress des enfants et des parents, et sert d'assise pour les transitions à venir (CTREQ, 2018). Une compréhension commune chez les intervenants non seulement des besoins des enfants de cet âge, mais aussi des besoins de leurs parents, premiers responsables de leur éducation, est donc essentielle (CTREQ, 2018). En ce sens, la collaboration entre le personnel du service de garde éducatif à l'enfance (ainsi que les intervenantes et les intervenants du service Passe-Partout lorsqu'ils sont présents) et celui de l'école, dont les agents de transition nouvellement arrivés sur le terrain, peut faciliter une transition harmonieuse.

La prise en considération du jeune âge des enfants et de leur capacité d'adaptation doit s'inscrire dans la continuité de l'expérience éducative. Compte tenu de la fonction du service de garde en milieu scolaire, qui est complémentaire de celle de l'école, la concertation avec ce service s'avère indispensable, notamment pour réduire les risques d'incohérence pouvant survenir entre les deux milieux (ex. : les règles de vie) (CSE, 2006). Certaines recherches montrent toutefois que les moments d'échanges entre le personnel des services de garde en milieu scolaire et le personnel enseignant pendant l'année scolaire peuvent être peu fréquents (Tessier et autres, 2016, cité dans Dumais et Soucy, 2018), voire inexistants si les enfants ne sont pas présents (Chalifoux, Myre-Bisaillon et Bergeron, 2014 et Sorel Étienne et autres, 2015, cités dans Dumais et Soucy, 2018).

Les parents vivent, eux aussi, une période de transition durant la maternelle. L'entrée à la maternelle amène des contacts moins fréquents avec le personnel enseignant qu'avec le personnel éducateur du service de garde éducatif à l'enfance (et même du service de garde en milieu scolaire). Une question se pose sur les mesures pouvant être mises en place pour assurer, en maternelle 4 ans, un réel échange entre les parents et le personnel enseignant.

#### 6.2.2 L'organisation des services

Étant la porte d'entrée du monde scolaire, la maternelle représente un point de convergence entre le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation. À cela s'ajoutent, en maternelle 4 ans, des services plus souples comme le programme d'animation Passe-Partout et le volet *Parents*<sup>12</sup>, qui contribuent à la collaboration avec la famille en tant que premier milieu de vie. L'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle de 2017 montre d'ailleurs que « [l]es enfants de maternelle ayant participé au programme d'animation Passe-Partout en 2015-2016 sont moins susceptibles d'être vulnérables, et ce, pour tous les indicateurs de vulnérabilité étudiés » (Simard, Lavoie et Audet, 2018, p. 20). Les organismes communautaires s'inscrivent également dans l'offre de services en soutien à la famille et en complément de l'école.

Il est reconnu que la collaboration entre l'ensemble des personnes intervenant auprès des enfants facilite une transition harmonieuse (MELS, 2010). Il est alors essentiel de tout mettre en œuvre afin que l'organisation des services entre les trois réseaux soit optimale pour une concertation s'inscrivant dans la continuité de l'expérience éducative de l'enfant en maternelle 4 ans et de sa famille.

À cette organisation des services offerts par ces trois réseaux s'ajoute la prise en compte de certains aspects d'ordre structurel inhérents à un déploiement à grande échelle. Dans ce contexte, les écoles qui accueillent des enfants de 4 ans doivent notamment pouvoir offrir un aménagement physique et matériel correspondant à leurs besoins spécifiques (taille du mobilier, taille et proximité des toilettes et des éviers, local adéquat, cour d'école, matériel éducatif, espace de repos, etc.). On doit également prendre en considération l'articulation avec le service de garde en milieu scolaire pour les locaux, le matériel et la collaboration, le transport scolaire adapté aux tout-petits ainsi que la présence et la stabilité d'un personnel formé. Tous ces éléments sont susceptibles d'entraîner des défis variables d'un milieu à l'autre. Ce déploiement, même progressif, s'inscrit dans le contexte actuel, où certaines commissions scolaires font part d'un besoin en matière de locaux (Lavallée, 2019; Leblanc, 2019; Mercier, 2019) et qu'une pénurie d'enseignantes et d'enseignants est observée dans des milieux, particulièrement dans la région montréalaise (Lavallée, 2019).

#### 6.3 La conciliation travail-études-famille

L'école offrant des services éducatifs gratuits à l'intérieur de plages horaires restreintes, il importe de se pencher sur l'accès équitable au service de garde en milieu scolaire et à la garde estivale, ces services pouvant favoriser la conciliation travail-études-famille<sup>13</sup>.

<sup>12.</sup> Le volet *Parents*, qui prévoit dix rencontres par année, est offert aux parents dans les maternelles 4 ans à temps plein (MEES, 2018a).

<sup>13.</sup> D'autres considérations émanent aussi de la conciliation travail-études-famille, comme la prise en charge du repas du midi et des collations par les parents.

#### 6.3.1 L'accès équitable au service de garde en milieu scolaire

Le service de garde en milieu scolaire assure la prise en charge des élèves en dehors des périodes où des services éducatifs leur sont dispensés (Québec, 2019e) et peut être fréquenté de façon régulière ou sporadique. Même si la grande majorité des écoles accueillant des élèves du préscolaire ou du primaire dans le réseau public comportent un service de garde en milieu scolaire, la présence de celui-ci n'est pas encore garantie dans tous les établissements, particulièrement hors de la région de Montréal. Ainsi, sur les 1 952 écoles ayant accueilli des élèves du préscolaire ou du primaire dans le réseau public<sup>14</sup> en 2018-2019, 143 (6 dans la région de Montréal et 137 hors de cette région) n'ont pas de service de garde<sup>15</sup>. Cela représente un enjeu, d'autant plus que ce service est fréquemment sollicité pour les enfants de la maternelle (CSE, 2006; Giguère et Desrosiers, 2010). L'accès financier entre également en ligne de compte. En 2018-2019, la contribution journalière maximale pour la fréquentation régulière d'un service de garde en milieu scolaire est de 8,35 \$<sup>16</sup>.

#### 6.3.2 L'accès équitable à la garde estivale

Lorsqu'arrivent les vacances estivales, plusieurs parents se tournent vers différents services pour la prise en charge de leurs enfants. Par exemple, l'Observatoire québécois du loisir estime que plus de 250 000 enfants ont fréquenté les camps de jour publics et communautaires en 2015 (Thibault, 2015; Thibault, Lavigne et St-Onge, 2016). Force est de constater que la garde estivale répond à un besoin des familles.

Il semble toutefois que les activités offertes par les camps de jour ou les terrains de jeu des municipalités ne sont pas toujours adaptées aux besoins des enfants de 4 à 6 ans (CSE, 2012). Malgré des avancées, des enjeux perdurent quant à la formation et au jeune âge du personnel ou à la garantie de la qualité des services (Thibault, 2015). Des impacts financiers variables selon les familles sont également à prendre en considération, tout comme la discontinuité observée entre la période où sont offerts les camps de jour et le début des classes, qui amène des parents à chercher un autre service à utiliser entre les deux périodes (CSE, 2012).

<sup>14.</sup> Certaines de ces écoles peuvent aussi avoir accueilli des élèves du secondaire.

<sup>15.</sup> Les écoles qui ont seulement fourni un service de type « surveillance du midi non régie » sont considérées comme n'ayant pas de service de garde (source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2019 [données provisoires]).

Ces données ne sont pas à confondre avec le nombre d'écoles autorisées à offrir de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire (c'est-à-dire le dénombrement des actes d'établissement décernés), mais correspondent aux écoles qui ont accueilli des élèves au préscolaire et au primaire.

<sup>16.</sup> Information du MEES.

#### **CONSTATS ET RECOMMANDATIONS**

Le projet de loi n° 5 permet l'admission à l'éducation préscolaire pour tous les enfants dès l'âge de 4 ans, sans égard au milieu économique où ils vivent, tout en conservant la fréquentation optionnelle, selon le choix des parents. En trame de fond de ce déploiement à grande échelle des maternelles 4 ans se trouve la volonté du gouvernement d'intervenir tôt auprès des enfants, étant donné qu'actuellement, un peu plus d'un enfant sur quatre présente des vulnérabilités à son entrée à l'école (maternelle 5 ans) (Simard, Lavoie et Audet, 2018). Aux yeux du Conseil, la réflexion sur cette mesure implique de s'appuyer sur la littérature scientifique et d'être conscient, d'une part, des bénéfices escomptés de l'universalité de ce service et, d'autre part, des défis qu'elle peut susciter. Certains constats font d'ailleurs écho à ce qu'il a exposé dans l'avis Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services.

Il importe également d'inscrire cette réflexion dans le contexte actuel, où la famille représente le premier milieu de développement des enfants et où des services sont offerts aux enfants de 4 ans, voire aux tout-petits de 0 à 5 ans. En effet, bien que le Conseil s'adresse dans ce mémoire au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de sa mission propre, il considère que l'ensemble des expériences éducatives vécues depuis la naissance contribuent au développement des enfants et méritent toute l'attention nécessaire, notamment lorsqu'il s'agit d'intervenir tôt. Ainsi, le Conseil est également favorable à la mise en œuvre de mesures de détection et de prise en charge précoces des retards de développement chez les enfants et au développement des places en service de garde éducatif à l'enfance (MSSS, 2019; Ministère de la Famille, 2019a). Il indique à ce propos que les services de garde éducatifs à l'enfance, avec les ressources appropriées, peuvent contribuer à la détection de ces problèmes et au dépistage, ce qui est déjà pratique courante dans certains milieux (Dionne, 2019).

Le Conseil constate d'abord certains bénéfices de l'offre universelle, notamment la fin d'une sélection de la population scolaire basée sur l'indice de milieu socioéconomique. En effet, la vulnérabilité ne saurait se limiter au milieu économique où vit la famille. Lorsqu'ils sont de qualité, les services éducatifs peuvent contribuer au développement des enfants et favoriser l'égalité des chances. De plus, l'offre universelle permettrait à tous les enfants de 4 ans d'avoir accès à un service d'éducation. Hormis ces bénéfices, le projet de loi n° 5 amène un questionnement sur des enjeux inhérents à un déploiement universel des maternelles 4 ans, que ce soit quant à la qualité des services, à la transition vécue ou à la conciliation travail-études-famille.

Le Conseil réaffirme que la qualité doit demeurer au cœur des priorités. Pour soutenir des interactions de qualité, il estime que certains aspects méritent une attention particulière, soit le ratio (spécialement dans les milieux socioéconomiquement défavorisés), le programme éducatif et la formation du personnel. Le Conseil est d'avis que le ratio au préscolaire influe sur la qualité dans la mesure où il favorise des interactions de plus grande qualité et des interventions pédagogiques mieux adaptées et plus soutenues. Dans cette optique, les ratios actuels au préscolaire et surtout au service de garde en milieu scolaire lui apparaissent préoccupants, particulièrement dans les milieux socioéconomiquement défavorisés, même avec le soutien à mi-temps d'une ressource qui accompagne le personnel enseignant. Il importe d'ailleurs aux yeux du Conseil que cette ressource

soit dûment formée au regard de la petite enfance et qu'un partage des rôles entre ces deux personnes professionnelles en classe fasse l'objet d'une concertation.

Ensuite, souscrivant à une approche de développement global axée sur l'apprentissage actif et le jeu (CSE, 2012), le Conseil souhaite s'assurer, dans le cas d'un nouveau programme cycle pour le préscolaire, d'une part, que soit réaffirmée cette approche et, d'autre part, qu'une distinction entre les besoins et les capacités des enfants de 4 et de 5 ans soit illustrée. Sans que le programme ne soit assorti de prescriptions pédagogiques trop rigoureuses, il doit, par exemple, pouvoir servir d'appui aux discussions avec les parents et aux collaborations entre les divers intervenants et intervenantes pour clarifier les attentes de chaque groupe d'âge. Il souhaite que le programme puisse refléter ces visées, tout comme celles de l'éducation inclusive, en particulier parce que la maternelle représente la porte d'entrée du système scolaire. Pour le Conseil, le moment d'implantation de cet éventuel programme est également à considérer pour prévoir un temps d'appropriation suffisant pour le personnel enseignant ainsi que les autres intervenantes et intervenants, et ce, avant une ouverture de classe. Le Conseil souligne ici l'importance d'une cohérence entre le programme Accueillir la petite enfance et le nouveau programme cycle du préscolaire de même qu'avec le dossier éducatif<sup>17</sup> tel qu'il a été annoncé récemment (Québec, 2019b).

Pour soutenir la qualité des processus, le Conseil émet également des constats relatifs à la formation initiale et continue du personnel qui intervient auprès des élèves. Il est d'avis qu'une meilleure prise en compte des particularités de l'éducation préscolaire dans la formation est encore plus pertinente au regard du projet de loi n° 5 pour permettre de répondre aux besoins des enfants de 4 ans. Il estime que la pertinence de la formation réside aussi dans une optique de détection des retards de développement et de dépistage, non seulement pour apporter l'aide nécessaire aux enfants qui en ont besoin, mais aussi pour éviter les faux diagnostics, dont ceux découlant d'une confusion avec l'immaturité (CSE, 2012). En ce qui concerne plus particulièrement le service de garde en milieu scolaire, le Conseil reconnaît que l'attestation d'études professionnelles en tant que diplôme obligatoire pour le personnel éducateur constitue une avancée. Comme pour la formation du personnel enseignant, il se demande si le programme menant à cette attestation le prépare à intervenir adéquatement auprès des enfants de 4 ans. De plus, il s'interroge sur l'évaluation des effets de cette formation sur la qualité du service et souhaite qu'une telle évaluation soit prévue rapidement.

Des enjeux relatifs à la transition vers la maternelle 4 ans sont également évoqués dans ce mémoire, étant donné que cette transition, pour être harmonieuse, doit se baser, entre autres, sur la collaboration entre les différentes personnes intervenant auprès des enfants et sur la préparation de l'école à recevoir l'enfant et sa famille. Quant à l'organisation des services, elle doit notamment pouvoir favoriser cette collaboration. Le Conseil observe toutefois que la complémentarité des

<sup>17.</sup> Le projet de règlement paru le 12 décembre 2018 dans la *Gazette officielle du Québec* (Québec, 2019b) fait état d'un dossier éducatif que doit tenir le prestataire des services de garde pour chaque enfant. Ce dossier prévoit qu'un portrait périodique du développement de l'enfant soit établi au cours des mois de novembre et de mai de chaque année et décrive sommairement l'état de développement de l'enfant dans quatre domaines : physique et moteur, cognitif, langagier ainsi que social et affectif. Une autorisation préalable écrite des parents est nécessaire à la communication ou à la reproduction de ce dossier (Québec, 2019b).

services et la concertation entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation posent des défis dans plusieurs milieux. L'arrivée des enfants de 4 ans pourrait exercer une pression supplémentaire sur le réseau scolaire si le réseau de la santé et des services sociaux interrompt les services spécialisés au moment où l'enfant entre à l'école. Il s'agit de déterminer, en fonction de l'expertise de chaque réseau, lequel est le plus à même de répondre aux besoins particuliers de chaque enfant.

Le Conseil se questionne aussi sur les répercussions qu'un déploiement universel des maternelles 4 ans peut avoir sur la pérennité d'autres services qui contribuent à répondre aux besoins spécifiques des populations vulnérables, comme le service d'animation Passe-Partout et le volet *Parents*. Il est également préoccupé par l'impact d'une pénurie d'enseignantes et d'enseignants sur la stabilité du personnel présent auprès des jeunes enfants et, à plus grande échelle, sur la qualité du service offert. Enfin, le Conseil constate des enjeux relatifs à l'accès équitable au service de garde en milieu scolaire et à la garde estivale dans une optique de conciliation travail-études-famille. Il est d'avis que la contribution financière requise des parents pour ces services peut constituer un frein à leur accès et que des enjeux doivent être pris en compte pour offrir une réponse adaptée aux besoins et aux capacités des enfants de 4 ans.

#### Recommandations

Le Conseil est favorable à l'intention du ministre d'intervenir tôt auprès des enfants et salue la volonté de ce dernier de mieux prendre en compte les besoins des tout-petits. Considérant les réalités variables d'un milieu à l'autre et les enjeux inhérents à un déploiement universel des maternelles 4 ans, le Conseil recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- 1. d'offrir les maternelles 4 ans en fonction des besoins et des demandes des milieux et selon les ressources professionnelles, matérielles et financières disponibles;
- 2. d'accompagner les milieux dans un déploiement progressif des maternelles 4 ans;
- 3. de mettre en œuvre les conditions relatives :
  - à la qualité structurelle (ratio, taille du groupe, formation du personnel, aménagement de l'espace, matériel, présence d'un programme éducatif adapté aux besoins des enfants, etc.);
  - à la qualité des processus (qualité des interactions intervenant-enfant, rôle que doit jouer l'adulte pour soutenir le jeu, collaboration étroite avec la famille en tant que premier milieu d'éducation et de développement de l'enfant, etc.);
  - à un accès équitable au service de garde en milieu scolaire et à des services de garde estivale de qualité afin de favoriser la conciliation travail-études-famille;
  - à l'augmentation du recours à ces services par les populations vulnérables et à la mise en place de services appropriés à leurs besoins spécifiques;
  - à l'amélioration continue de la qualité des services.

Considérant le fait que la continuité des services éducatifs aux jeunes enfants requiert une concertation entre les acteurs concernés, notamment pour la transition vers le préscolaire, le soutien aux familles et les actions de détection précoce des retards de développement et d'intervention préventive, le Conseil recommande au gouvernement du Québec :

4. de mettre en œuvre des mesures visant à assurer une concertation entre les services offerts par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Famille et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de rendre accessibles les ressources professionnelles, matérielles et financières nécessaires au développement du plein potentiel de chaque enfant.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- April, Johanne, Catherine Lanaris et Nathalie Bigras (2018). Conditions d'implantation de la maternelle quatre ans à temps plein en milieu défavorisé : sommaire du rapport de recherche, Gatineau; Québec, Université du Québec en Outaouais; Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 48 p., réf. de mars 2019, https://qualitepetiteenfance.ugam.ca/upload/files/MELS4ansTPMD sommaire vfinale.pdf.
- Assemblée nationale (2019). Projet de loi n<sup>0</sup> 5 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans. Québec : Éditeur officiel du Québec, 7 p.
- Blatchford, Peter, Paul Bassett, Harvey Goldstein et Clare Martin (2003). « Are class size differences related to pupils' educational progress and classroom processes? Findings from the Institute of Education class size study of children aged 5-7 years », *British Educational Research Journal*, vol. 29, n° 5, p. 709-730.
- Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (2018). Quatrième dossier : les transitions scolaires de la petite enfance à l'âge adulte, Projet Savoir, Québec, Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec, 53 p., réf. de mars 2019, http://rire.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2018/08/CTREQ-Projet-Savoir-Transitions-scolaires.pdf.
- Charron, Annie, Caroline Bouchard et Gilles Cantin (dir.) (2009). *Langage et littératie chez l'enfant en service de garde éducatif,* Québec, Presses de l'Université du Québec, 222 p.
- Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (2018). Entente intervenue entre d'une part, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et d'autre part la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente dans le cadre de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (RLRQ, chapitre R-8.2), 363 p., réf. de mars 2019, http://cpn.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/CPNCF/04\_Conv\_coll\_2015\_2020/enseignant/2018-12-03- FAE Con 2015-2020 VADM.PDF.
- Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (2017). Entente intervenue entre d'une part, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et d'autre part la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente dans le cadre de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (RLRQ, chapitre R-8.2), 389 p., réf. de mars 2019, http://cpn.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/CPNCF/04\_Conv\_coll\_2015\_2020/enseignant/2017-11-09\_FSE\_Conv\_2015-2020\_ajour.pdf.
- Connolly, Marie et Catherine Haeck (2018). *Nonlinear Class Size Effects on Cognitive and Noncognitive Development of Young Children,* Working Papers 18-01, Groupe de recherche sur le capital humain, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal.

- Conseil supérieur de l'éducation (2017). Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année du secondaire, Québec, Le Conseil, 155 p.
- Conseil supérieur de l'éducation (2016). *Remettre le cap sur l'équité,* Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016, Québec, Le Conseil, 100 p.
- Conseil supérieur de l'éducation (2012). *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité éducative,* Québec, Le Conseil, 141 p.
- Conseil supérieur de l'éducation (2006). Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au coeur des priorités, Québec, Le Conseil, 140 p.
- Côté, Sylvana, Chantal Mongeau et Qiuan Xu (2010). For Whom and Under What Conditions are Preschool Child Care Services Leading to Better Cognitive Development?, Ottawa, Canadian Council on Learning.
- Dionne, Carmen (2019). *Milieux de garde ou maternelles 4 ans : comparaison ou coopération ?,* réf. de mars 2019, https://www.journalexpress.ca/2019/02/28/milieux-de-garde-ou-maternelles-4-ans-comparaison-ou-cooperation/.
- Dumais, Christian et Ginette Plessis-Bélair (2017). « Le jeu symbolique: contexte de développement de langage oral d'enfants de la maternelle 4 ans et 5 ans en milieu plurilingue et pluriethnique », dans *L'oral et son enseignement: pluralité des contextes linguistiques*, Côte Saint-Luc (Québec), Éditions Peisaj, p. 175-200.
- Dumais, Christian et Emmanuelle Soucy (2018). « Perceptions de la compétence à communiquer oralement du personnel d'un service de garde en milieu scolaire : le cas d'une école montréalaise », Language and Literacy, vol. 20, n° 1, p. 50-70, réf. de mars 2019, https://journals.library.ualberta.ca/langandlit/index.php/langandlit/article/view/29382/21374.
- Duval, Stéphanie, Caroline Bouchard, Christine Hamel et Pierre Pagé (2016). « La qualité des interactions observées en classe et les pratiques déclarées des enseignantes à l'éducation préscolaire », *Revue canadienne de l'éducation*, vol. 39, n° 6, p. 1-27, réf. de mars 2019, http://journals.sfu.ca/cje/index.php/cje-rce/article/view/2286/1875.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (2019). *Un monde prêt à apprendre : accorder la priorité à une éducation préscolaire de qualité,* Document d'information, New York, UNICEF, 34 p., réf. de mars 2019, https://www.unicef.org/media/51756/file.
- Fortin, Pierre, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2011). La participation accrue des femmes au marché du travail: impacts macroéconomique et budgétaire des services de garde à contribution réduite, Dans le cadre du colloque organisé par le CIQSS: La politique québécoise des services de garde: où en sommes-nous 13 ans plus tard? L'éclairage des statistiques sociales 10 mai 2011, réf. de mars 2019, https://www.cigss.org/sites/default/files/documents/acfas%20SGCR%20v3.pdf.

- Giguère, Claudine et Hélène Desrosiers (2010). Les milieux de garde de la naissance à 8 ans: utilisation et effets sur le développement de l'enfant, Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2010), Québec, Institut de la statistique du Québec, 26 p., réf. de février 2019,
  - http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/milieux-garde.pdf.
- Gillain-Maufette, Anne (2012). « Le jeu et la réussite éducative », *Revue préscolaire*, vol. 50, n° 2, p. 25-29, réf. de février 2019, https://www.aepq.ca/wp-content/uploads/2018/08/RP\_v50n4\_Comple%CC%81ment-1\_Lejeu-et-la-reussite-educative.pdf.
- Gingras, Lucie, Nathalie Audet et Virginie Nanhou (2011). Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009 : portrait québécois et régional, Québec, Institut de la statistique du Québec, 360 p., réf. de mars 2019, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/utilisation-services-garde-2009.pdf.
- Guay, Daniel, Isabelle Laurin, Nathalie Bigras, Pierre Toussaint et Michel Fournier (2015). *Portrait du parcours préscolaire des enfants montréalais*, Résultats de l'Enquête montréalaise sur l'expérience préscolaire des enfants de maternelle (EMEP, 2012) Fascicule 1, Montréal, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
- Institut de la statistique du Québec (2019). *Population du Québec par âge et sexe, 1996 à 2018,* réf. de mars 2019, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html.
- Japel, Christa (2017). Les maternelles 4 ans : la qualité de l'environnement éducatif et son apport à la préparation à l'école chez les enfants en milieux défavorisés, Rapport de recherche 2014-RP-179465, Québec, Fonds de recherche Société et culture, 22 p.
- Lavallée, Carole (2019). *Maternelles à quatre ans : aidez-nous à vous aider,* Commission scolaire Marie-Victorin, réf. de février 2019, https://www.csmv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/maternelles-4ans\_csmv\_2019-02-06-002.pdf.
- Leblanc, Daniel (2019). « "Nous n'avons pas de place" », Le Droit, 15 février, p. 6.
- Legendre, Renald (2005). Dictionnaire actuel de l'éducation, 3e édition, Montréal, Guérin, 1554 p.
- Meloy, Beth, Madelyn Gardner et Linda Darling-Hammond (2019). *Untangling the evidence on preschool effectiveness: Insights for policymakers,* Palo Alto, Learning Policy Institute, 80 p., réf. de février 2019,
  - https://learningpolicyinstitute.org/sites/default/files/product-files/Untangling\_Evidence\_Preschool\_Effectiveness\_REPORT.pdf.
- Mercier, Justine (2019). « Prématernelles 4 ans : plusieurs défis », Le Droit, 14 janvier, p. 5.

- Ministère de l'Éducation (2003). *Passe-Partout : un soutien à la compétence parentale,* Cadre d'organisation, Québec, Le Ministère, 32 p., réf. de mars 2019, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\_web/documents/dpse/formation\_jeunes/Passe-Partout\_s.pdf.
- Ministère de l'Éducation (2001). *Programme de formation de l'école québécoise : éducation préscolaire, enseignement primaire,* Version approuvée, Québec, Le Ministère, 350 p.
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario (2018). *Maternelle et jardin d'enfants à temps plein,* réf. de mars 2019, http://www.edu.gov.on.ca/maternellejardindenfants/whatelsedoineedtoknow.html.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2015). *Rapport préliminaire d'évaluation Maternelle* 4 ans à temps plein en milieu défavorisé, Québec, Le Ministère, 22 p.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2010). *Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité,* Québec, Le Ministère, 14 p., réf. de mars 2019, https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/GuideSoutenirPremiereTransScolQualite\_f.pdf.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2019). Projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, Analyse d'impact réglementaire, Québec, Le Ministère, 21 p., réf. de mars 2019, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\_web/documents/education/Analyse-impact-reglementaire-2019.pdf.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2018a). Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé : objectifs, limites, conditions et modalités : année scolaire 2018-2019, Québec, Le Ministère, 8 p., réf. de mars 2019, https://www.aepq.ca/wp-content/uploads/2018/08/Ressources\_Maternelle-4-ans\_Objectifs-limites-conditions-et-modalit%C3%A9s.pdf.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2018b). Stratégie 0-8 ans « Tout pour nos enfants », Québec, Le Ministère, 53 p., réf. de février 2019, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\_web/documents/PSG/politiques\_orientations/Strate\_\_gie\_0-8\_ans.pdf.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). *Programme de formation de l'école québécoise : éducation préscolaire 4 ans,* Le Ministère, 35 p.
- Ministère de la Famille (2019a). Services de garde subventionnés Le ministre de la Famille met en place des mesures concrètes pour accélérer le développement des places en service de garde éducatifs à l'enfance, réf. de mars 2019, https://www.newswire.ca/fr/news-releases/services-de-garde-subventionnes-le-ministre-de-la-famille-met-en-place-des-mesures-concretes-pour-accelerer-le-developpement-des-places-en-services-de-garde-educatifs-a-l-enfance-811188945.html.

- Ministère de la Famille (2019b). *Tarification selon le revenu familial,* réf. de mars 2019, https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/revision-programme-services-garde/tarification/Pages/index.aspx.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2019). Agir tôt pour la réussite de nos enfants Le nouveau gouvernement du Québec annonce des mesures de détection et de prise en charge précoces des retards de développement chez les enfants, réf. de mars 2019, http://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-1742/.
- Nations Unies (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*, réf. de mars 2019, https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx.
- Observatoire des tout-petits (2018). *Petite enfance : la qualité des services éducatifs au Québec,*Montréal, Observatoire des tout-petits, 58 p., réf. de février 2019,
  https://tout-petits.org/img/dossiers/qualite/Dossier-Qualite-Service-de-garde-V11-LR.pdf.
- Ordre des psychologues du Québec (2017). *Politique de la réussite éducative,* Mémoire, Mont-Royal (Québec), L'Ordre, 33 p.
- Organisation de coopération et de développement économiques (2018). Regards sur l'éducation 2018 : les indicateurs de l'OCDE, Paris, OCDE, 482 p., réf. de février 2019, https://read.oecd-ilibrary.org/education/regard-sur-l-education-2018\_eag-2018-fr#page4.
- Organisation de coopération et de développement économiques (2011). Assurer le bien-être des familles, Paris, OCDE, 308 p.
- Québec (2019a). Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, RLRQ, chapitre S-4.1.1, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1<sup>er</sup> mars 2019, réf. de mars 2019, http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-4.1.1?langCont=fr#ga:l\_i-gb:l\_ii-h1.
- Québec (2019b). « Projet de règlement Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1) », dans *Gazette officielle du Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, réf. de mars 2019, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file =69742.pdf.
- Québec (2019c). « Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire », dans *RLRQ*, *chapitre I-13.3*, *r. 8*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2019, réf. de mars 2019, http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/I-13.3,%20r.%208?langCont=fr#ga:l\_iii-h1.
- Québec (2019d). « Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance », dans *RLRQ*, *chapitre S-4.1.1*, *r. 2*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2019, réf. de mars 2019, http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/S-4.1.1,%20r.%202.
- Québec (2019e). « Règlement sur les services de garde en milieu scolaire », dans *RLRQ*, *chapitre I-13.3, r. 11*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2019, réf. de mars 2019, http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/I-13.3,%20r.%2011.

- Sabol, T.J., S.L. Soliday Hong, R.C. Pianta et M.R. Burchinal (2013). « Can rating pre-k programs predict children's learning? », *Science*, vol. 341, p. 845-846, réf. de février 2019, https://earlylearningtexas.org/media/24062/science-2013-sabol-845-6.pdf.
- Simard, Micha, Amélie Lavoie et Nathalie Audet (2018). Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2017: portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives, Québec, Institut de la statistique du Québec, 126 p., réf. de mars 2019, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/developpement-enfants-maternelle-2017.pdf.
- Simard, Micha, Marie-Ève Tremblay, Amélie Lavoie et Nathalie Audet (2013). Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2012 : portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives, Québec, Institut de la statistique du Québec, 99 p., réf. de mars 2019, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/developpement-enfants-maternelle-2012.pdf.
- Terrisse, Bernard (2011). La réduction des effectifs dans la classe pour favoriser la réussite scolaire : étude de l'implantation et des retombées de la diminution du nombre d'élèves par classe au préscolaire et au premier cycle du primaire au Québec Québec, Fonds de recherche sur la société et la culture, 152 p., réf. de mars 2019, http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PC\_TerrisseB\_rapport2011\_dimin ution-%C3%A9lves.pdf/8381cfeb-adde-4969-8871-6ee6be26dbd0.
- Thibault, André (2015). « Camps de jour : le chemin est encore long! », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 12, n° 15, réf. de mars 2019, https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/70840/5/F\_1282425263\_Vol\_12\_No\_15\_\_\_Camps.pdf.
- Thibault, André, Marc-André Lavigne et Marc St-Onge (2016). « Trois questions pour l'avenir des camps de jour », *Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir*, vol. 14, n° 1, réf. de mars 2019, http://bel.uqtr.ca/3491/1/Bulletin%20OQL%20-%20volume%2014%20num%EF%BF%BDro%201%20-%202016.pdf.
- Tremblay, RE, M Boivin, RDeV Peters et Susan Rvachew (2018). « Développement du langage et alphabétisation : synthèse », dans *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*, réf. de mars 2019,
  - http://www.enfant-encyclopedie.com/developpement-du-langage-et-alphabetisation/synthese.

# MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE\*

#### **PRÉSIDENTE**

#### Michelle FOURNIER

Directrice générale (retraitée) Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

#### **MEMBRES**

#### Jonathan BLUTEAU

Professeur agrégé Université du Québec à Montréal

#### Jean-François BOUTIN

Professeur Université du Québec à Rimouski Campus de Lévis

#### **Ugo CAVENAGHI**

Président-directeur général Collège Sainte-Anne

#### **Marie-Eve CLAUDE**

Directrice adjointe des services aux élèves Commission scolaire Lester-B.-Pearson

#### **Nathalie FORTIN**

Enseignante au primaire École Saint-Joseph à Alma Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

#### **Brigitte GAGNON**

Conseillère pédagogique Commission scolaire des Hautes-Rivières

#### Hélène GILBERT

Directrice d'écoles primaires Commission scolaire du Lac-Témiscamingue

#### **COORDONNATRICE**

#### **Carole COUTURE**

#### **Anne JULIEN**

Directrice adjointe des services éducatifs Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

#### Julie LABROSSE

Parent

#### Mélanie MARSOLAIS

Directrice générale

Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage

#### **Marc-Antoine MAUZEROLLE**

Directeur

École Rose-des-Vents Commission scolaire de Montréal

#### **Caroline MC DONALD**

Enseignante au primaire Commission scolaire du Chemin-du-Roy

#### **Karine SOUCY**

Enseignante

Cégep de Rivière-du-Loup

#### **Chantal VAILLANCOURT**

Consultante en édition et lecture

<sup>\*</sup> Au moment de l'adoption du mémoire.

#### MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION\*

#### **PRÉSIDENTE**

#### Maryse LASSONDE

#### **MEMBRES**

#### Jean BERNATCHEZ

Professeur titulaire Sciences de l'éducation Université du Québec à Rimouski

#### **Lise BIBAUD**

Vice-présidente, affaires externes Association du Québec pour les enfants avec problèmes auditifs – Montréal Régional (AQEPA-MR)

#### **Christian BLANCHETTE**

Doyen

Faculté de l'éducation permanente Université de Montréal

#### Josée BONNEAU

Directrice et professeure au programme de maîtrise en sciences infirmières Université McGill

#### **Sophie BOUCHARD**

Directrice

École primaire-secondaire Le Bois-Vivant Commission scolaire René-Lévesque

#### **Gordon BROWN**

Directeur des études Cégep John Abbott

#### **Julie BRUNELLE**

Directrice du Service du secrétariat général, affaires corporatives et communications Commission scolaire Marie-Victorin

#### **Claude CORBO**

Professeur et ex-recteur Université du Québec à Montréal

#### Lyne DESCHAMPS

Directrice générale (retraitée) Fédération des comités de parents du Québec

#### **MEMBRES ADJOINTS D'OFFICE**

#### **Simon BERGERON**

Sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

#### SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

#### **Christina VIGNA**

\* Au moment de l'adoption du mémoire

#### **Nathalie DIONNE**

Enseignante au secondaire École des Vieux-Moulins Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup

#### **Sylvie FORTIN GRAHAM**

Représentante de la communauté

#### Michelle FOURNIER

Directrice générale (retraitée) Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

#### Catherine GRONDIN

Étudiante à la maîtrise en affaires publiques et internationales Université de Montréal

#### Malika HABEL

Directrice générale Cégep de Maisonneuve

#### Michaël HÉTU

Enseignant de français Cégep André-Laurendeau

#### Vincent LARIVIÈRE

Professeur agrégé et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante Université de Montréal

#### **Raymond NOLIN**

Enseignant au primaire Commission scolaire de Montréal

#### Sébastien PICHÉ

Directeur adjoint des études Cégep régional de Lanaudière

#### **Caroline SIROIS**

Directrice des services éducatifs Collège de Lévis

#### Anne-Marie LEPAGE

Sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

